

L'ECHO

DU

Cabinet de Lecture Paroissial.

Vol III

Montréal, (Bas-Canada) 15 Juin 1861

No. 23.

SOMMAIRE.—Chronique.—Discours sur le R. P. Lacordaire, par M. E. Sempé (fin).—L'enfant, le vieillard et le serpent, par Mgr F. Dupanloup, n'étant alors qu'élève en Belles-Lettres.—Le théâtre, essai lu dans une assemblée de l'Union Catholique.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE.De la musique religieuse.—Lettre de M. Laurentie à M. J. D'Ortigue.—Expédition de Cochinchine.—L'Isthme de Suez.—Première communion.—Fête de la Tempérance.

Parmi les bonnes pensées qui se sont fait jour dans notre siècle, il faut signaler le retour des esprits vers l'art ecclésiastique, et vers le chant sacré en particulier. Dans le siècle dernier, siècle de matérialisme et d'incrédulité, il était devenu de bon goût de mépriser tout ce qui portait un cachet de spiritualisme et de piété ; on aurait voulu que l'art chrétien revêtît les formes même de l'art profane, et l'on commençait à décorer le chant sacré avec les purs ornements d'une fantaisie payenne.

Quel plaisir pour certains chrétiens de ce temps, d'entendre louer le vrai Dieu, par des mélodies mondaines retentissant sous des voûtes exclusivement empruntées aux temples de l'idolâtrie.

Actuellement les goûts et les jugements se sont réformés, et il est à remarquer que dans le monde entier l'on voit des hommes même séparés d'opinion et de religion, qui se réunissent pour étudier et admirer les œuvres de la Foi catholique.

En même temps que des protestants ont proclamé la grandeur de nos saints, et que des universités hérétiques ont rendu hommage aux grandes institutions monastiques de l'église, les catholiques ne sont pas les seuls qui étudient les vieux monuments, les anciennes traditions et les formes saintes des siècles anciens.

On commence à trouver, en particulier, pour le chant sacré, que les vieux moines avaient fait de grandes choses, qu'il serait difficile de surpasser sous aucun rapport. On commence à penser que les saints, les pontifes, les docteurs qui ont mis près de quinze cents ans à composer le corps du chant ecclésiastique, ont fait une œuvre qui mérite toute notre attention et tous nos respects, et que c'est là surtout que l'on peut trouver l'expression la plus convenable et la plus digne des

sentiments religieux de l'âme. Cela sans exclure un autre système musical qui domine dans la musique moderne.

Mais si on admire les produits de la musique nouvelle, si on admet qu'elle a produit des chefs-d'œuvre magnifiques depuis Palestrina jusqu'à Beethoven, il faut être juste envers l'ouvrage des saints et des grands génies du Catholicisme, et il faut savoir reconnaître que tout, dans leur intention, leurs recherches, leur talent, leur piété, la foi vive qui les animait, l'auditoire auquel ils s'adressaient, tout a concouru à donner au culte extérieur la forme la plus excellente et la plus appropriée qu'il puisse jamais revêtir, et que les nouveaux musiciens devront sans cesse étudier, s'ils prétendent faire de la musique religieuse.

Après ces considérations, nous nous faisons un plaisir de citer une lettre adressée, dernièrement, par M. Laurentie à M. J. D'Ortigue.

On sait la large part que ce dernier a pris à la restauration du Chant Ecclésiastique, en France ; mais, comme dans toutes les œuvres de ce monde, il a pu arriver que le nouveau champion de la musique sacrée, emporté par sa légitime indignation contre les innovations irréligieuses de certains musiciens, ait été trop loin dans son zèle.

On a cru remarquer qu'il enveloppait dans le même anathème, non-seulement l'introduction déraisonnable de la musique profane dans les Eglises, mais même les chefs-d'œuvre de la musique moderne religieuse, qui sont admis partout en Italie, comme ailleurs, concurremment avec le plain-chant, c'est à quoi répond M. Laurentie lorsqu'il lui donne comme définition de la musique sacrée, *la Prière Chantée*.

La musique religieuse n'est et ne peut être autre chose que *la Prière Chantée* ; là où dans l'expression du chant se trouve le sentiment de la Prière, là est la musique sacrée, la musique religieuse ; et là où ne se trouve pas cette expression de la Prière, il ne peut y avoir de musique religieuse proprement dite. Mais laissons parler M. Laurentie :—

Voulez-vous, mon vieil ami, me permettre de jeter mon humble opinion dans vos controverses sur la musique religieuse ? Je n'ai garde de contredire vos idées ; nul mieux que moi sait ce qu'elles ont d'autorité ; nul aussi ne sait mieux ce que méritent de grati-